Revue du droit des religions

20 | 2025
Liberté d'expression et liberté de religion

Céline BÉRAUD, *Une religion parmi d'autres : le catholicisme en prison et à l'hôpital*

Paris, PUF, 2025

Francis Messner

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/rdr/2843
DOI : 10.4000/154xw
ISSN : 2534-7462

Éditeur
Presses universitaires de Strasbourg

Édition imprimée
Date de publication : 14 novembre 2025
Pagination : 194-196
ISBN : 979-10-344-0276-2
ISSN : 2493-8637

Référence électronique
Francis Messner, « Céline BÉRAUD, *Une religion parmi d'autres : le catholicisme en prison et à l'hôpital* », *Revue du droit des religions* [En ligne], 20 | 2025, mis en ligne le 14 novembre 2025, consulté le 14 novembre 2025. URL : http://journals.openedition.org/rdr/2843 ; DOI : https://doi.org/10.4000/154xw

Ce document a été généré automatiquement le 14 novembre 2025.

Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Céline BÉRAUD, *Une religion parmi d'autres : le catholicisme en prison et à l'hôpital*

Paris, PUF, 2025

Francis Messner

RÉFÉRENCE

Céline BÉRAUD, *Une religion parmi d'autres : le catholicisme en prison et à l'hôpital*, Paris, PUF, 2025, 408 p.

1 L'ouvrage de Céline Béraud, spécialiste reconnue du catholicisme contemporain, met en lumière le rétrécissement du périmètre quantitatif et qualitatif de l'Église catholique, ancienne « religion de la grande majorité des citoyens français ». Elle s'appuie pour ce faire sur une étude de l'aumônerie des prisons et des hôpitaux adossée à une série d'enquêtes ethnographiques.

2 L'omniprésence historique des aumôneries catholiques dans les hôpitaux et les prisons est désormais mise à mal par la sécularisation de la société, la pluralisation religieuse et, depuis peu, la priorité accordée par les pouvoirs publics aux dérives islamistes.

3 La garantie de libre exercice du culte et le principe de non-discrimination font obligation à l'administration d'assurer une assistance spirituelle aux membres de toutes les religions faisant preuve de « crédibilité, de sérieux et de cohérence ». Les aumôniers des différentes religions ne sont cependant pas tous investis d'un statut identique. Certains sont rémunérés par l'établissement public dont ils dépendent, alors que d'autres exercent leur fonction à titre bénévole. Or ces derniers ne sont pas tenus de détenir le diplôme d'université (DU) « Laïcité, religion et citoyenneté » qui est obligatoire pour les aumôniers agents publics stipendiés par l'État (p. 98 et 160).

Rappelons que l'accès à un emploi rémunéré par un service public est en principe subordonné à l'obtention d'un diplôme.

4 Certains de ces DU reconnus par les ministères de l'Intérieur et de l'Enseignement supérieur sont dispensés par des universités publiques, alors que d'autres le sont, à la demande des autorités religieuses chrétiennes, par des établissements d'enseignement supérieur privés reconnus d'intérêt général. Cette situation entérine une partition paradoxale entre futurs aumôniers chrétiens et futurs aumôniers musulmans alors que les DU étaient initialement censés dégager un espace dédié à un partage d'expériences.

5 Le pluralisme ne se traduit pas mécaniquement par une collaboration interreligieuse sereine. La répartition des postes financés, la responsabilité des clés de l'aumônerie, l'occupation des locaux (bureaux, lieux de culte) et enfin le prosélytisme de nouveaux acteurs entraînent des tensions et surtout participent à l'émiettement de la posture de surplomb historique de l'aumônerie catholique (p. 291). Les chapelles des aumôneries catholiques sont en voie de disparition au profit de salles intercutuelles (p. 125) et parfois interculturelles, dont le dépouillement négocié ou imposé suggérant une banalité de l'activité religieuse est à la mesure d'une utilisation aux multiples facettes.

6 Deux effets de la sécularisation, l'absence de connaissances religieuses et la réaffirmation des identités religieuses, tendent à modifier le contenu même de la fonction et des activités des aumôniers et partant à remodeler les discours légitimant leur « utilité sociale. » Longtemps dispensateur de sacrements et de rites religieux, l'aumônier catholique ou protestant s'impose désormais comme un écoutant et un accompagnateur dont la fonction correspond à une présence sociale à l'instar de métiers profanes, avec lesquels il peut le cas échéant entrer en concurrence (chapitre 3).

7 Les activités des aumôniers sont dans les faits tributaires des populations desservies. Marquées par l'inculture religieuse et l'individualisation, celles-ci ont tendance à bricoler elles-mêmes leurs croyances. Nombre de personnes, notamment chez les plus jeunes, ne font pas la différence entre catholicisme et protestantisme et ont une connaissance vague des sacrements et des rites. Dans ce cas, la pastorale mise en œuvre doit être inventive. Chez les catholiques, l'innovation est souvent portée par des femmes (p. 288) dont l'engagement contraint et parfois irrite la routine cléricale.

8 Les aumôniers des différentes religions sont grosso modo confrontés aux mêmes enjeux. Cette situation aurait pu entraîner un élan interreligieux permettant de dégager des bonnes pratiques et de susciter des actions communes. Mais dans ce cas comme dans d'autres instances, l'interreligieux prospère surtout au sommet (p. 273 et 302), au niveau des autorités religieuses tenues d'afficher de l'ouverture, de la compréhension mutuelle et de la tolérance. Sur le terrain, l'exercice est plus périlleux. Il est en effet difficile de faire taire les passions quand il s'agit de négocier les postes, d'attribuer les locaux et plus récemment de s'approprier des fidèles aux affiliations religieuses ténues, oubliées ou inexistantes. La présence des témoins de Jéhovah prosélytes et peu portés sur l'interreligieux, ainsi que la croissance du nombre d'aumôniers évangéliques facilitent le redéploiement d'un religieux identitaire qui est depuis peu renforcé par la venue d'aumôniers représentant un « catholicisme ostensible » (p. 298). Cette reconfessionnalisation centrée autour de l'affirmation de vérités qualifiées d'« éternelles » est essentiellement portée par des clercs hommes alors que les femmes ont montré leur capacité d'innovation et d'adaptation. Elle tend

parfois à détricoter des espaces d'accueil édifiés avec patience, intelligence et empathie pour les plus fragiles.

9 Céline Béraud évoque à juste titre l'absence d'assistance à destination des sans religion (p. 89 et 90). Il s'agit d'une particularité française et plus largement du sud de l'Europe. En Allemagne, en Belgique, au Royaume-Uni, les groupements philosophiques dont la doctrine se fonde sur l'immanence (athées, humanistes) ont la capacité d'envoyer des conseillers auprès des malades et des prisonniers. Dans les pays nordiques, l'affiliation à l'Église nationale ou à l'Église du peuple n'est plus conditionnée à une adhésion à la doctrine luthérienne, mais au paiement d'une cotisation, ce qui modifie et étend le périmètre de l'assistance spirituelle.

10 L'ouvrage de Céline Béraud a le grand mérite de scruter *in concreto* le chemin parfois semé d'épines menant l'Église catholique vers la condition d'une religion parmi d'autres en France. À ce stade une remarque s'impose, car au sommet des institutions une posture de surplomb semble se maintenir grâce à un ensemble d'éléments fait de relations diplomatiques entre deux pouvoirs, de réseaux profondément implantés et de traces patrimoniales d'un catholicisme qui survivent envers et contre tout et dont une bonne illustration sont les obsèques religieuses de personnalités politiques, de vedettes et de victimes de violences. Il n'en reste pas moins que si la tête n'a pas perdu en volume, elle aura probablement du mal à se maintenir en équilibre sur un corps squelettique.

AUTEURS

FRANCIS MESSNER

IDREF : https://idref.fr/034111190
VIAF : http://viaf.org/viaf/44401881
ISNI : https://isni.org/isni/000000010893229X
BNF : http://data.bnf.fr/ark:/12148/cb12490183s

Université de Strasbourg / CNRS, Droit, religion, entreprise et société (DRES)